Agence des Logements et Equipements Militaires

En présidant, le 28 avril 2007, au Palais Royal, à Rabat, la cérémonie de signature d'une convention-cadre entre le Gouvernement, l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires (ALEM) et la Caisse de Dépôts et de Gestion (CDG), Sa Majesté le Roi Mohammed VI donnait une nouvelle envergure au logement au sein des Forces Armées Royales. Par cette Haute Sollicitude Royale, le Souverain lançait le programme de 80.000 logements, dont 50.000 destinés à l'accession à la propriété et 30.000 au logement locatif de fonction.

Le locatif et l'accession à la propriété

D'un coût de l'investissement, estimé à 16 milliards de dirhams, ce méga programme s'insère dans le Plan d'action 2008-2012 qui est la résultante d'une série d'études et d'enquêtes réalisées à travers l'ensemble des Places d'Armes du Royaume dans un souci de cerner les besoins du personnel civil et militaire de l'Administration de la Défense Nationale. D'où, d'ailleurs, la configuration du programme qui fait ressortir les besoins réels en logements, locatif de fonction comme d'accession à la propriété, des différentes catégories de militaires. Et c'est sur la base desdites études et enquêtes que le Commandement des Forces Armées Royales et les services de l'ALEM ont mis au point le présent programme de logements.

A propos de la concrétisation de ladite convention-cadre, il est à savoir que 148 projets de cités en globant des logements locatifs de fonction, ce qui représente près de 17.000 unités, étaient en phase de travaux ou d'études, selon un bilan

d'étape de l'ALEM couvrant l'exercice 2008.

Courant l'année 2009, ils étaient 93 projets de cités appartenant à la même catégorie de logements à être à leur phase de travaux. Restons dans la même année 2009 pour signaler que les projets de cités de logements locatifs de fonction qui se trouvaient en phase d'étude étaient au nombre de 15 pour un volume d'environ 5.921 unités.

Ce nombre est de 35 projets de cités, soit un total de 16.422 habitations, en ce qui concerne les logements destinés à l'accession à la propriété qui, à fin 2008, se trouvaient en phase de travaux ou d'étude. Les chiffres portant sur l'année en cours, font état de 9 projets de cités, ce qui correspond à un total de 1.745 logements. Parallèlement aux réalisations et projets qui viennent d'être rappelés, les services de l'ALEM ont conclu, courant 2008, un certain nombre de partenariats en vue de résorber la demande des membres des Forces Armées Royales en matière de logement. Il s'agit, plus précisément, du programme du logement destiné à l'accession à la propriété. Par ailleurs, les services de l'Agence ont conclu des conventions avec des promoteurs actifs dans les secteurs public et privé, avec pour objet l'acquisition de logements sociaux. Au nombre de trois, ces conventions portent sur un total de 802 logements répartis comme suit : 757, à Tamesna, 39, à Fès et 6 à Salé.

Mobilisation de l'assiette foncière

Dans le même ordre d'idées, mais cette fois-ci dans le but de mobiliser l'assiette foncière nécessaire au volet accession à la propriété du programme des 80.000 logements, l'ALEM a été retenue comme adjudicataire de l'appel à manifestation d'intérêt qui avait été lancé par la société Al Omrane Fès. L'appel

à manifestation d'intérêt avait pour objet l'acquisition de trois parcelles de

terrains équipées.

A cela s'ajoute, l'action de l'ALEM en vue de la résorption des bidon-villes. A cet effet, et dans la période située entre 2005 et 2009, 7900 ménages ont pu être recasés contre une centaine seulement entre 1994 et 2004. D'après les prévisions au titre de 2012, environ 12500 autres ménages devront être recasés à l'échéance 2012. L'ambitieux programme de 80.000 logements marque la détermination de Sa Majesté le Roi à mettre à la disposition des militaires et de leurs familles un « habitat décent ». Une détermination qu'on retrouve dans nombre d'Ordres du jour du Souverain, preuve en est, de la place prioritaire qu'occupe la question auprès du Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales. Trouverait-on meilleure preuve que ces propos que nous empruntons à l'Ordre du jour de Sa Majesté le Roi en date du 14 mai 2007. « Depuis que Nous avons assumé la grande mission qui est la Nôtre, Nous avons veillé à suivre les différentes activités que vous entreprenez conformément à Nos Hautes instructions et orientations éclairées focalisant Notre attention sur l'amélioration de vos conditions de vie, à travers la mise à disposition des moyens et des mécanismes nécessaires à l'appui des projets sociaux, aussi bien au profit des retraités, par le biais de la Fondation Hassan Il pour les anciens militaires et anciens combattants et les orphelins des martyrs, ou en faveur des membres de Nos Forces Armées Royales, et ce à travers l'élaboration de projets homogènes qui tiennent compte des besoins pressants, comme l'habitat décent pour leurs familles et l'intérêt accordé à leurs conditions sociales », peut-on y lire. Cet Ordre du jour sera adressé aux Forces Armées Royales quelques jours seulement après que Sa Majesté le Roi ait présidé la cérémonie de signature de la convention-Cadre citée précédemment et posé la première pierre du projet de construction de 1200 logements de fonction au sein de la 1ère BAFRA, à Salé.

Ce même thème du logement social reviendra en force dans l'Ordre du jour de l'année suivante, 2008, dans lequel Sa Majesté le Roi, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces armées Royales, exprimait tout l'intérêt particulier qu'il accorde à la question sociale, dont l'habitat. « Le renforcement du patrimoine de Nos Forces Armées Royales pour leur conférer les conditions d'efficacité sur le terrain et en matière de formation militaire constructive et leur permettre de tirer profit des moyens matériels et techniques disponibles et de les utiliser à bon escient n'ont d'égal que Notre aspiration continue à créer un climat social homogène qui assure aux membres de Nos Forces Armées Royales les conditions d'une vie digne, des logements décents, une couverture sanitaire et des acquis matériels et moraux leur permettant de s'acquitter de leur devoir national et de servir leur patrie en toute quiétude et sérénité », explicitait Sa Majesté le Roi. En exécution de ces Hautes Directives Royales, les besoins en la matière du personnel militaire d'active et retraité des Forces Armées Royales, de même que ceux du personnel civil de l'Administration de la Défense Na tionale ainsi que celui de l'ALEM, ont été soigneusement identifiés et chiffrés. Ainsi, et pour ce qui est du personnel militaire, 57% des logements projetés seront attribués aux militaires appartenant à la catégorie des Hommes de Troupe. Ceux-ci sont relayés par les Sous-officiers qui se verront attribuer 35% des logements, le reliquat, qui représente 8% du total, reviendra aux Officiers.

Délocalisation d'installations militaires

Parallèlement à ces projets, et en application des Hautes Instructions Royales, un grand chantier de délocalisation de certaines infrastructures des Forces Armées Royales, situées dans les centres urbains de grandes villes du Royaume, est en cours de concrétisation, dont certains projets sont déjà opérationnels. Il s'agit plus précisément de casernements situées dans des

villes comme Casablanca, Al Hoceima, Kenitra, Marrakech, Oujda, Rabat et Tétouan. D'ailleurs, le tout dernier de ces projets, intéressant les installations des FAR à Oujda, a été lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Chef Suprême et Chef d'Etat- Major Général des Forces Armées Royales, le 14 mai, à l'occasion de la célébration du 54ème anniversaire de la création des FAR. Outre les logements locatifs de fonction et des équipements socio-économiques, le projet lancé par sa majesté le Roi porte sur la construction de nouveaux casernements à Beni Oukil, à une dizaine de kilomètres d'Oujda. Les nouvelles installations concernent le 1° Groupe d'escadrons à cheval; le 7° Bataillon Services Intendance et, un Etablissement et Service Intendance territoriale.

Dans son ensemble, le programme de délocalisation prévoit la réalisation de 100 nouveaux casernements pour un coût d'investissement global estimé à 6 milliards de dirhams.

Les missions de l'alem

« Le changement, à deux reprises, du statut de l'actuelle Agence de Logements et d'Equipements Militaires (ALEM), témoigne de la volonté qui a toujours animé le Commandement des Forces Armées Royales de doter l'institution militaire d'un outil dynamique.

C'est ainsi, que l'ancien Office de Logements Militaires (OLM), qui avait vu le jour en 1972, allait connaître sa première transformation, en 1992, en devenant Caisse de Logements et d'Equipements Militaires (CLEM).

Statut que la nouvelle entité conservera pendant deux ans avant de se voir transformée en Agence, en 1994.

Ces transformations de statut se sont traduites, chacune, par un élargissement des missions de cet établissement chargé, initialement, alors Office, de l'acquisition et de la construction de Logements en vue de leur affectation en location ou la vente au personnel civil et militaire de l'Administration de la Défense Nationale, cet établissement, en acquérant le statut de Caisse, verra ses prérogatives s'étendre, entre autres, à l'acquisition de terrains pour la construction aussi bien de logements que de bâtiments destinés à l'ADN.

La même Caisse était habilitée à consentir des ristournes sur les prêts accordés aux militaires pour l'acquisition de logements de même qu'elle était fondée à acquérir des équipements militaires pour le compte de l'ADN. Jouissant de statut d'agence, à partir de 1994, l'établissement a eu, comme nouvelles missions, celles d'équipement et de lotissement des terrains destinés à être affectés au logement ou au service public de l'Administration de la Défense Nationale ainsi que de sous-traiter ces réalisations à des organismes de droit public ou privé.»